

**Tribune – L'eau pour les générations futures  
par Kader Arif et Marie-Hélène Aubert**

La France accueille, du 12 au 17 mars, le Forum mondial de l'eau, rendez-vous qui tous les trois ans réunit des acteurs et militants de l'eau, de la société civile aux chefs d'Etat. A l'heure du réchauffement climatique, de l'explosion démographique, des inégalités qui déchirent la planète, la question de l'eau est un enjeu majeur. Le manque d'accès à l'eau potable constitue toujours la première cause de mortalité dans le monde ; la moitié des fleuves et des lacs mondiaux sont pollués, près d'un milliard de personnes n'a pas accès à une eau salubre et plus de deux milliards et demi ne disposent pas d'un système d'assainissement élémentaire. Or se battre pour l'eau, c'est se battre pour la santé, l'éducation, la solidarité et l'environnement. C'est se battre aussi pour les générations futures. Comme le disait l'infatigable militante qu'était Danièle Mitterrand, le droit à l'eau est un droit fondamental et imprescriptible de l'humanité.

Quelle part la France peut-elle prendre dans ce combat, elle qui très tôt sur son territoire a fait de l'accès à l'eau et à l'assainissement une grande politique de santé publique ? Il existe un véritable savoir faire français partagé entre collectivités, ONG et entreprises. Notre diplomatie fondée sur des valeurs universelles, la primauté de l'école française de l'eau et son expertise technique sont des atouts indéniables pour revaloriser notre coopération internationale en donnant une place prépondérante à l'eau. Nous veillerons à ce que, dans les programmes, l'accent soit mis sur la bonne gestion des services d'eau et d'assainissement par le biais de l'éducation, la formation et l'instauration d'un cadre politique et réglementaire adapté. François Hollande s'est engagé à atteindre dans un délai raisonnable les objectifs de 0,7 % du Revenu National Brut consacré à l'Aide Publique au Développement (APD) et les programmes de coopération dédiés à l'eau devront en bénéficier.

Par ailleurs, nos collectivités locales qui versent une contribution volontaire de 1 % des budgets de leurs services d'eau et d'assainissement au profit de la coopération décentralisée, doivent être incitées à s'investir directement auprès des populations et à se regrouper sur des programmes pour être plus efficaces. Nous proposerons de généraliser cette démarche dans les pays de l'Union européenne. Et nous inciterons à la mise en place de comités d'audit indépendants pour contrôler la bonne utilisation des fonds versés aux organismes publics internationaux.

L'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous est un objectif de développement durable à part entière. Aussi, la Conférence des Nations Unies à Rio en juin 2012 sera l'occasion pour François Hollande, s'il est élu, de proposer la création d'une agence mondiale de l'eau.

# FRANÇOIS HOLLANDE 2012

La situation très dégradée qui sévit à l'international n'épargne pas la France. Alors que le Grenelle de l'Environnement prétendait incarner « l'excellence gouvernementale », ce fut tout le contraire, particulièrement dans le domaine de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans une situation critique au regard de la préservation de l'environnement et de la santé publique. La France se trouve ainsi traduite devant la Cour de Justice européenne du fait de la pollution de ses eaux par les nitrates. Et le Conseil d'Etat et la Cour des comptes soulignent la faiblesse de la gouvernance de l'eau, l'insuffisance des actions préventives, l'échec des traitements curatifs toujours plus dispendieux. C'est donc une véritable révolution qu'il faut opérer dans notre approche.

Car il nous faut répondre simultanément à de multiples défis : au changement climatique générateur de sécheresses et d'inondations, à la pollution des nappes souterraines et des cours d'eau, à la pression foncière, au soutien de la production hydroélectrique... Ce sont à la fois une réflexion pertinente sur l'aménagement du territoire et une politique ambitieuse de l'eau qu'il faut mener. Pour cela, le premier axe de notre politique sera de réorienter la politique des agences de l'eau vers le préventif, soit vers le grand cycle de l'eau et l'animation des territoires.

Ceci suppose de toiletter l'ensemble de notre gouvernance (nationale, territoriale et locale) et de mettre nos élus et nos concitoyens au cœur des décisions. Des mesures concrètes en découlent : un collège spécifique des usagers domestiques aux comités de bassin, des représentants des usagers dans les structures de gestion des services d'eau, etc... Les élus de nos collectivités doivent avoir les moyens de choisir le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement le plus adapté à leur besoin. Il faudra qu'ils puissent s'appuyer sur des pôles d'ingénierie publique territorialisés où trouver conseil et expertise dans les domaines technique, juridique et financier. . Appui d'autant plus important que les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement entrent dans une période de renouvellement accéléré, et que le traitement des eaux usées, toujours plus sophistiqué face aux nouveaux risques émergents, posent des problèmes aigus de financement. Très lourds, ceux-ci pèseront fortement sur le prix de l'eau.

Mais c'est le défi de la reconquête de la qualité de l'eau qui va demander des efforts gigantesques en raison de la dégradation de la qualité des ressources massivement polluées par des rejets urbains, industriels et surtout agricoles. Les utilisations excessives d'engrais, de pesticides ont fortement contribué aux pollutions, notamment par les nitrates. L'extension inconsidérée des cultures irriguées pèse lourdement sur la ressource. Nous organiserons une large concertation avec le monde agricole pour une politique d'économie d'usage de l'eau et de réorientation des cultures dans les zones de tension, en lien avec les nouvelles orientations de la Politique agricole commune (PAC).

# FRANÇOIS HOLLANDE 2012

Une grande loi-cadre sur l'eau permettra de répondre à ces défis. Dans sa partie consacrée au service public de l'eau et de l'assainissement, elle devra fixer des grands principes en termes d'organisation territoriale, d'accès et de qualité de l'eau. Le prix de l'eau varie de 1 à 10 sur le territoire national, disparités qui ne sont pas acceptables. Cette loi établira un tarif progressif de l'eau, plus élevé pour les tranches supérieures de consommation, dans une logique vertueuse d'encouragement aux économies d'eau. Elle mettra en place une Solidarité Nationale Eau (SNE) qui s'appliquera dès lors que le montant facturé aux foyers en difficulté excédera 3% de leurs ressources (avec un plafond de consommation préalablement défini). Elle assurera aux exclus des conditions d'accès à l'eau respectant la dignité humaine.

Nous devons faire de l'eau une question politique, éthique et citoyenne avant d'en faire une question technique. En 2007, le quinquennat a commencé avec un Premier ministre bis de l'environnement. Cinq ans plus tard, il se termine sans qu'aucun ministre n'assume cette fonction, à l'heure même où notre pays accueille la communauté mondiale de l'eau. Œuvrer pour l'eau, c'est œuvrer pour l'environnement, c'est œuvrer pour notre jeunesse, c'est œuvrer pour les générations futures. Nous serons au rendez-vous.

Marie-Hélène Aubert, responsable du pôle « Environnement, développement durable et énergie »

Kader Arif, responsable du pôle « Coopération »

*Tribune publiée sur le site François Hollande 2012 le 17/03/12*

*<http://francoishollande.fr/communiques/l-eau-pour-les-generations-futures/>*